



SUD éducation Languedoc-Roussillon

23 rue Lakanal
34090 Montpellier

Mail : syndicat@sudeducation34.org

Tél : 04.67.02.10.32

Montpellier, le 07 juin 2018

VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE :
COMBATTRE LES INÉGALITÉS POUR LA FAIRE RECULER !

La logique d'austérité à l'œuvre dans l'Éducation Nationale comme dans les autres services publics a des conséquences sur la santé et les conditions de travail des personnels et des usagers. Dans un contexte général de paupérisation d'une part importante de la population, alors qu'une minorité ne cesse de s'enrichir, aucun des gouvernements successifs n'a réellement investi à la hauteur des besoins dans l'éducation. Les personnels exercent donc leur métier depuis des années en essayant de faire mieux avec moins. Quand cela craque, ce sont souvent les personnels qui en font les frais.

Depuis plusieurs mois nous assistons à une augmentation inquiétante des violences en milieu scolaire : agressions physiques et verbales, menaces... La violence en milieu scolaire est pour nous un symptôme de la souffrance sociale et du manque d'accompagnement adapté pour les élèves qui ont des besoins particuliers.

Non prise en charge de la difficulté scolaire et sociale, classes surchargées, manque d'encadrement, manque de formation, manque de personnels spécialisés, manque de places dans les structures adaptées (SEGPA, ULIS...), politique de minimisation des faits de violence par les directions... ne permettent plus aux personnels de l'Éducation de travailler dans la sérénité.

Seule une vraie politique de lutte contre les inégalités serait à même de faire reculer la violence en milieu scolaire. Mais, au contraire, la violence sociale est chaque jour plus forte. Personnels et usagers en subissent donc les conséquences.

Face aux situations dangereuses et aux crises, les personnels ont recours à l'usage de leur droit de retrait afin de se protéger. L'usage de ce droit, garanti par la loi, et la jurisprudence constante de la cour de cassation, est souvent l'occasion pour l'administration d'exercer des pressions sur les personnels et de les menacer de sanctions disciplinaires.

Dans certains cas, comme à l'école Riquet Renan à Béziers, la hiérarchie ne soutient pas les collègues. Ces derniers ont été « convoqués » oralement à une réunion à laquelle participait le « conseiller de prévention ». Celui-ci a tenu des propos scandaleux :

minimisation de la gravité des faits, longue mise en cause des enseignants, menace de sanctions...

Au collège Condorcet à Nîmes, le DASEN du Gard a prétendu contester un droit d'alerte et un droit de retrait exercé par les personnels suite à des incidents graves, dans un climat scolaire extrêmement tendu.

Les CHSCT ont du mal à jouer leur rôle, les signalements ne sont jamais traités à chaud, les préconisations des enquêtes, quand elles ont lieu, ne sont pas mises en œuvre. Il en va de même pour les préconisations des Document Uniques d'évaluation des Risques (DWER) qui ont pour but de prévenir les risques liés au travail, particulièrement en matière de risques psychosociaux.

Pourtant l'administration en tant qu'employeur a des obligations envers ses salariés, dont une obligation de moyens et de résultats pour garantir la santé et la sécurité physique et morale.

Face à ce constat alarmant, SUD éducation Languedoc-Roussillon invite les personnels à utiliser tous les outils à leur disposition pour faire face à la dégradation de leurs conditions de travail. **Quand un personnel est victime de violence il faut :**

- Remplir le registre de santé et sécurité de travail (RSST) ou le registre de danger grave et imminent (RDGI) en fonction de la gravité des faits,
- Déclarer un accident de service si nécessaire,
- Consulter le médecin de prévention,
- Ne pas hésiter à exercer son droit de retrait,
- Contacter le syndicat.

SUD Éducation Languedoc Roussillon estime qu'il y a urgence concernant les conditions de travail des personnels et la prise en compte réelle des risques psychosociaux.

Nous revendiquons :

- Le recrutement massif de personnels à hauteur des besoins : personnels spécialisés, enseignants, assistants d'éducation,
- L'ouverture en nombre suffisant de places dans l'enseignement spécialisé (SEGPA, ULIS...),
- Un soutien clair des personnels par la hiérarchie quand ceux-ci sont victimes de violences.

Nous avons demandé une audience à Madame la Rectrice de l'Académie de Montpellier afin de porter nos revendications et nos propositions pour une amélioration immédiate des conditions de travail.